

Règlement Concours de Cosplay

Le 26 Novembre 2017 à Epône



Article 1 - Organisation générale

1.1 - L'évènement Numérique Epône Show 2017 nommé « festival » ci-après, qui a lieu le 26 Novembre 2017, est un évènement organisé par l'association Multigaming family.

1.2 - Le concours cosplay durant le festival est organisé par l'association Multigaming family, fondatrice du regroupement associatif Event To Give, et sera nommé ci-après « organisateurs cosplay ».

1.3 - Ce règlement établi par Event To Give s'applique au seul évènement de Numérique Epône Show 2017. Les organisateurs cosplay se permettent le droit de modifier à tout moment le présent règlement sans préavis.

Article 2 - Principe du concours cosplay

2.1 - Un concours cosplay consiste à défiler seul ou en groupe sur scène et/ou dans les allées d'un salon, devant un jury en faisant une prestation.

2.2 - Un classement est effectué à chaque concours avec éventuellement une remise de lots pour les meilleurs participants, suivant les différentes catégories vues en Article 9.

Article 3 - Concours et thématiques

3.1 - Le cosplay à Numérique Epône Show 2017 a lieu le dimanche 26 Novembre 2017, toute la journée sous forme d'un concours, et se compose des passages individuels (1 personne), sur scène, ainsi que des passages, promenades dans le salon sur l'ensemble de la journée (11h00-17h00)

3.2 - Les participants peuvent s'inscrire au concours cosplay uniquement dans les thématiques suivantes :

- Animés ou manga
- Jeux vidéo
- Musique et comédie musicale
- Films et dessins animés
- Comics et BD
- Création originale (fan-art) (places limitées)
- Création personnelle (places limitées)

Tout participant n'entrant pas dans l'une de ces catégories sera disqualifié par les organisateurs cosplay.

Article 4 - Sécurité et interdictions

4.1 - Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française dans le cadre d'une convention et de la protection d'autrui, les organisateurs cosplay prohibent l'utilisation ou les comportements suivants :

- Armes blanches : Toutes les armes tranchantes ou contondantes quelque soit le type de matériaux sont interdites.
- Armes à feu : Toutes les armes permettant de lancer des projectiles et cartouches quelque soit sa nature sont prohibées.
- Armes ou liquides incendiaires : Tout objet ou liquide ayant des propriétés à caractère incendiaires est interdit.
- Liquide indélébiles : Toute projection ou utilisation de liquide indélébile est interdit.
- Substance toxique, bactériologique ou radioactive : Toute substance ayant des propriétés à caractère toxique, bactériologique ou radioactive est interdite.
- Objets salissants : Tout objet salissant la scène comme par exemple les confettis, la peinture ou encore les paillettes est interdit.
- Racisme et pornographie : Tout objet, musique ou comportement à caractère raciste ou pornographique est interdit.
- Violence et incitation à la haine : Tout objet, musique ou comportement à caractère violent, vulgaire ou incitant à la haine est interdit.
- Mauvais comportement : Le vol, le vandalisme, l'agression physique ou verbale avant, pendant et après le concours sont passibles de poursuites judiciaires.

Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion et la disqualification du ou des participants.

4.2 - Une dérogation peut-être délivrée à un participant ayant un objet non affûté (miroir, katana, épée). Cette dérogation est à demander aux organisateurs cosplay lors de l'inscription au concours, elle permet de garder une arme dans son fourreau durant le concours sur scène uniquement. Une vérification sera faite pour assurer de la bonne tenue de la dérogation sous peine de se voir interdire l'entrée au festival.

Article 5 - Temps de passage

5.1 - Le temps de passage est défini comme suit :

- Individuel : 3min30 MAXIMUM

5.2 - Aucun dépassement de temps ne sera autorisé, sous peine d'invalidation de la participation. Ces temps ne constituent aucunement une obligation à atteindre.

Article 6 - Nombre de participants

6.1 - La limite de participants aux concours cosplay de Numérique Epône Show 2017 est la suivante :

- Concours Individuel : 24 participations.

Ce nombre pourra évoluer et être modifié sans préavis par les organisateurs cosplay.

6.2 - Une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement d'un individuel.

Les organisateurs cosplay préviendront du début de la liste d'attente ainsi que des désistements.

Article 7 - Présence

7.1 - La présence de la totalité des participants en cosplay est nécessaire 30 minutes (10h30) avant le début du concours en vue du briefing, de la validation de l'ordre de passage et à la mise en rang des participants en coulisse.

7.2 - Si un participant n'est pas là pour le briefing, sa place pourra être donnée à un participant en file d'attente.

Article 8 - Inscription aux concours

8.1 - Les préinscriptions se dérouleront comme suit :

- Début : 10 Octobre 2017 à 20h00.
- Fin : 15 Novembre 2017 à 20h00.

8.2 - Chaque participant doit se préinscrire en ligne via l'email cosplay@e2g.eu.

Les formats des fichiers d'accompagnement seront les suivants :

- Une image plain-pied du personnage (format JPG).
- Un audio (format MP3) ou une vidéo (format AVI).

Tout autre format pourra être refusé par les organisateurs cosplay pour cause d'incompatibilité.

8.3 - Pour toute modification à une inscription, le participant devra en refaire une nouvelle, annulant ainsi la précédente. Si une inscription est mal réalisée c'est-à-dire qui comporte des erreurs majeures, celle-ci sera supprimée et un mail préviendra le participant.

8.4 - Les fichiers devront être nommés comme suit :

- Image : « Nom_Prenom_Série_Personnage.jpg ».
- Audio : « Nom_Prenom_Série_Personnage.mp3 ».

Exemple : [Dupond_Marie_Naruto_Sakura.jpg](#)

8.5 - La préinscription sera confirmée seulement si le participant reçoit un email de confirmation envoyé par les organisateurs cosplay.

8.6 - Les participants ayant eu confirmation de leur préinscription devront se présenter au stand Event To Give au plus tard le dimanche 26 Novembre 2017 à 10h30 pour transformer leur préinscription en inscription. Aucune inscription ne pourra se faire le jour-même.

Article 9 - Notation et prix

9.1 - Les critères de notation sont :

- Qualité du costume (30 points)
- Ressemblance au personnage / Roleplay (10 points)
- Originalité du costume et prestation (10 points)
- Qualité de la prestation scénique (30 points)
- Qualité des déplacements dans le salon (20 points)

9.2 - Les résultats et remise des prix se dérouleront le jour du concours en fin de journée (environ 18h00), avant la fermeture du salon pour :

- Meilleur Individuel (TOP 3)

9.3 - prix :

- 1er : 300€ en chèque bancaire

- 2eme : 200€ en chèque bancaire
 - 3eme : 100€ en chèque bancaire
- D'autres prix « coup de cœur » pourront éventuellement être décernés avec ou sans lots.

Article 10 - Jury

10.1 - Il est composé de personnes dont les compétences ont été validées par l'association. Elles ne sont, en aucun cas, à remettre en question. Les membres du jury n'ont pas le droit de participer au concours. Aucune réclamation ou remise en question du classement effectué ne sera prise en compte.

10.2 - En cas d'erreur majeure ou de triche constatée après le concours, le jury est autorisé à revenir sur son jugement et à le modifier en conséquence en donnant une explication à la personne concernée.

Article 11 - Sanctions et Disqualification

11.1 - Chaque participant s'engage à avoir réalisé au moins 50% de son costume lui-même sous peine de ne pouvoir concourir.

11.2 - Chaque participant s'engage à signaler aux organisateurs cosplay si un cosplay est acheté entièrement ou en partie. La découverte d'un cosplay acheté et non signalé aux organisateurs cosplay au préalable sera considéré comme un acte de tricherie. La tricherie entraîne la disqualification.

Article 12 - Droit à l'image Toute personne choisissant de concourir au cosplay accorde toutes exploitations de son image (films et/ou photographies), par tous les photographes et vidéastes.

Article 13 - Responsabilité et mineur

13.1 - Les vestiaires, ouverts durant le jour du concours, de 10h00 à 18h00, seront réservés uniquement aux cosplayers participants aux concours. Les mineurs pourront être accompagnés d'un adulte de leur famille.

13.2 - Event To Give ne peut être tenue responsable en cas d'acte nuisible (vol, agression, etc.) durant l'évènement. Nous vous recommandons donc de ne pas emmener d'objets de valeur. L'entrée des vestiaires sera surveillée avant et pendant le passage des inscrits sur scène. Des membres d' Event To Give seront présents pour aider les cosplayers en cas de besoin.

13.3 - Les mineurs de moins de 16 ans devront fournir un accord parental pour pouvoir concourir ainsi que la photocopie de la carte d'identité du responsable légal signant l'accord parental.

Article 14 - Engagement sur le règlement Tous les participants au concours cosplay doivent prendre connaissance des articles présents dans ce règlement.

Les participants et les organisateurs cosplay s'engagent sur l'honneur à respecter les articles du présent écrit. Le non-respect d'un article de ce règlement peut entraîner l'exclusion ou la disqualification du ou des participants incriminés.

Règlement à imprimer et à remettre au plus tard le jour de l'évènement, lors de la validation de la participation au concours.

Pensez aux arbres, imprimez ce règlement en recto-verso ou sur une même page.

Nom, Prénom,

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé »